

COMPTE RENDU
Réunion des comités de pilotage d'animation des sites Natura 2000
« Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » FR 9101393
« Garrigues de la Moure et d'Aumelas » FR 9112037
du 04/01/2017

Présents :

ARGAGNON Olivier	CBN Méditerranée
BENE Laure	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
BERTOLINI Jean-Pierre	Maire de Saint Paul et Valmalle,
CARRE Blandine	Groupement des Chiroptères LR,
CHOUPIN Méлина	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
CONSTANT Agnès	Maire de Saint Pargoire, Vice-Présidente Environnement CCVH,
ELALOUF Zeldа	Responsable unité Nature et biodiversité – DDTM 34,
HENIN Séverine	Chambre de l'Agriculture de l'Hérault
LEMARCHAND Clément	Association Les Ecologistes de l'Euzière
LEPINE Fabien	Conservatoire des Espaces Naturels
LEVIOL Julian	Chargé de mission SMBT,
MAIGRE Pierre	Ligue pour la Protection des Oiseaux - 34
MARTY Robert	Adjoint au maire de Cournonterral
MICOLA Sylvain	ADVAH-Chambre d'Agriculture 34,
MORERE Nicole	Vice-Présidente du Conseil Départemental 34,
OUSTRAIN Daniel	Association Demain la Terre !
RAVAYROL Alain	La Salsepareille,
RIBO Fabienne	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
SAINTPIERRE Michel	Président du comité de pilotage du site « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas » et Maire d'Aumelas,

Excusés :

AMAT Christian	Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Pic Saint Loup
BREYSSE Thierry	Maire de Cournonterral
BRUNET Patrick	Président du Comité départemental de spéléologie,
CABLAT David	Maire de Vendémian
COMMEINHES François	Syndicat Mixte du Bassin de Thau
DELGA Carole	Présidente du Conseil Régional - Occitanie
DESPEY Jérôme	Chambre d'Agriculture de l'Hérault
GAILLARD Jean-Pierre	Fédération Régionale des Chasseurs,
GILLIOZ Lucie	Fédération Régionale des Chasseurs,
LEPART Jacques	Conservatoire des Espaces Naturels LR
MESQUIDA Kléber	Président du Conseil Départemental de l'Hérault,
MEUNIER Cyril	Syndicat du Bassin du Lez
MORGO Christophe	Maire de Villeveyrac,
NURIT Dominique	Commission Locale de l'Eau du SAGE Lez-Mosson-Etangs palavasiens
RODRIGUEZ Thierry	EDF Energies nouvelles
TONDON Laure	Maire de Montbazin,
TOUZARD Isabelle	Maire de Murviel les Montpellier
VILLARET Louis	Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Pièces-jointes :

- Diaporamas

Ordre du jour

COPIL DU SITE Habitats « Montagne de la Moure et cause d'Aumelas »

- Rappel - présentation succincte du site
- Désignation d'un suppléant du Président de COPIL
- Présentation et bilan de la deuxième année d'animation,
- Présentation et validation des actions prévues pour la troisième année d'animation,

COPIL DU SITE Oiseaux « Garrigues de la Moure et d'Aumelas »

- Présentation succincte du site
- Désignation de la structure porteuse, du Président de COPIL et d'un suppléant
- Présentation et validation des actions prévues pour la première année d'animation,

M. Saintpierre accueille les membres du comité de pilotage, les remercie pour leur présence et présente l'ordre du jour.

COPIL DU SITE Habitats « Montagne de la Moure et cause d'Aumelas »

Après un tour de table, Mme Béné dresse une présentation rapide des enjeux du site Natura 2000.

M. Saintpierre interroge les élus présents pour connaître d'éventuels candidats à sa suppléance.

Mme Constant, en tant que vice présidente à l'environnement à la CCVH et maire de Saint-Pargoire, se porte candidate. A l'unanimité, **Mme Constant est désignée suppléante** de M. Saintpierre.

Mme Ribo présente le bilan des actions réalisées au cours de l'année 2016.

Au sujet de la faible **contractualisation de mesures agricoles** (MAEC) cette année, M. Micola ajoute que trois éleveurs du secteur étaient déjà engagés sur des mesures DFCEI et ne pouvaient pas cumuler avec ces nouvelles mesures. De fait, par ce dispositif DFCEI préexistant, ces éleveurs se sont déjà engagés dans le maintien des milieux ouverts. La question du renouvellement de ces engagements se pose en 2017, sur un aspect plus environnemental.

A propos de la réalisation d'un diagnostic préalable aux frais de l'agriculteur, Mme Constant demande si la Chambre d'Agriculture pourrait les accompagner financièrement.

M. Micola répond que la Chambre d'Agriculture n'a pas ce budget et que le problème du coût du diagnostic n'est pas systématique : dans la plupart des cas, l'agriculteur a tout intérêt à financer le diagnostic. Le problème se pose pour les petites exploitations qui n'engageraient que de faibles surfaces : dans ce cas, le coût du diagnostic peut être important comparé aux financements apportés par la mesure.

Ici, sur le territoire, la problématique du foncier est souvent plus importante.

Mme ELALOUF indique que le dispositif Natura 2000 est le seul à financer l'animation des mesures agricoles « biodiversité » (contrairement aux mesures « eau » ou « herbe »). Elle ajoute que la DREAL a défini une liste de cas où le diagnostic peut être financé quand une expertise poussée est nécessaire.

Elle précise que les MAEC ont vocation à accompagner un changement de pratiques et non une reconduction à l'identique.

M. Micola explique que dans un contexte de risque de disparition des pratiques, leur maintien est déjà très important.

M. Lépine ajoute que le souhait d'améliorer les pratiques est louable ; cependant cela demande de l'accompagnement, qui a un coût. La gestion pastorale seule (*non autorisée: il est obligatoire de réaliser en complément des actions d'ouverture du milieu, comme du gyrobroyage ou du brulage pastoral*) pourrait être très bénéfique et constituer une réelle optimisation des pratiques. La nécessité d'ouverture du milieu en complément est un vrai frein.

Mme Elalouf invite à faire remonter ces informations auprès de la DREAL, la DRAAF et le Conseil Régional.

Mme Béné propose d'étudier d'autres pistes d'actions en faveur du maintien de l'élevage, au-delà des MAEC.

M. Micola confirme l'intérêt de l'animation foncière.

Compte tenu des incertitudes sur la sortie d'un nouvel appel à projet en 2018, il est important d'encourager les éleveurs à s'engager dès 2017.

Mme Ribo évoque les **animations de sensibilisation du grand public** réalisées en partenariat avec la LPO. Elle fait le constat d'un public diversifié, en demande de ce type d'animation (sur certaines animations, des personnes ont dû être refusées).

Mme Morère interroge sur les choix de la localisation de ces animations. Mme Béné explique que d'une année sur l'autre, on cherche à diversifier les localisations et les thématiques Natura 2000 abordées, afin qu'elles soient réparties de manière équilibrée.

Mme Elalouf demande si on profite de ces animations pour sensibiliser les propriétaires éventuels de bâti sur **la préservation des chauves-souris**. Mme Choupin indique que les personnes qui viennent à ces animations n'habitent pas majoritairement dans le périmètre Natura 2000. Il paraît plus opportun de cibler les bâtis susceptibles d'accueillir des chauves-souris et d'entrer en contact avec les propriétaires concernés.

Mme Carré suggère qu'un nouvel inventaire du bâti soit réalisé.

M. Lemarchand explique qu'il a réalisé lui-même en 2012 l'inventaire des gîtes dans le cadre de la réalisation du DOCOB Natura 2000. Il explique qu'il avait participé à des émissions de radio, utilisé les bulletins municipaux et déposé des prospectus dans les boîtes aux lettres du site pour faire connaître cet inventaire. Les remontées de la part des habitants ont été peu nombreuses au regard des efforts déployés.

M. Ravayrol expose l'action d'**équipement télémétrique de l'Aigle de Bonelli**, réalisée fin 2016. L'objectif est de poser une balise sur un aigle afin de suivre ses déplacements, balise qui se détache spontanément au bout de 1 à 3 ans. Sur le secteur du causse d'Aumelas, une telle opération a déjà été effectuée en 2009-2010. Depuis, le contexte a évolué avec l'extension du parc éolien et l'installation d'un couple d'aigles royaux à proximité. Le but est donc d'étudier l'évolution du domaine vital de l'aigle (c'est-à-dire l'aire nécessaire à l'accomplissement de son cycle de vie) compte tenu de ces évolutions récentes.

L'équipement est récent (28 novembre 2016) mais on peut déjà constater que cet oiseau est strictement inféodé à la ligne Très Haute Tension, dont les pylônes constituent des perchoirs particulièrement appréciés dans ce territoire dépourvu de hautes falaises. Pour l'instant, l'aigle se tient

éloigné des éoliennes. Il utilise notamment la partie nord du site, plutôt boisée, les arbres faisant office de repatoires nocturnes.

M. Lépine expose son travail d'état des lieux de l'habitat « **parcours substeppiques** ». Après une phase de photo-interprétation, une confrontation avec les données du docob a été réalisée et les zones de conflits ont donné lieu à une vérification sur le terrain.

Une comparaison avec la situation de 1966 (photo-interprétation) a permis de mesurer l'évolution de cet habitat.

Il ressort de ce travail le constat d'une large régression des parcours substeppiques et d'un état de conservation préoccupant.

Les élus présents s'interrogent sur le lien avec l'évolution du nombre d'éleveurs et de la taille des troupeaux. M. Micola indique que ces éléments avaient été décrits dans le diagnostic agricole du DOCOB.

M. Saintpierre confirme le constat d'une importante fermeture du paysage ces dernières décennies.

Au sujet de l'état de conservation, M. Argagnon précise qu'il ne suffit pas que le milieu soit ouvert pour être qualifié en bon état de conservation, la diversité du cortège végétal est également importante.

M. Lépine ajoute que la prochaine étape est de faire de la reconquête pastorale, d'autant qu'une nouvelle génération d'éleveurs motivés arrive. Il évoque la démarche de Montpellier Métropole pour la revalorisation des espaces agricoles péri-urbains, le développement des circuits-courts, ... Des synergies peuvent être envisagées.

M. Micola indique que la reconquête représente un coût énorme, et rappelle qu'il n'existe pas de solution technique pour éliminer le chêne kermès à ce jour. La priorité devrait donc être donnée au maintien ou l'amélioration de l'existant, la priorité sur ce secteur restant l'animation foncière.

La question est posée de l'évolution de ces milieux du fait du réchauffement climatique.

M. Argagnon indique que les pelouses devraient être favorisées. M. Micola ajoute qu'elles deviendront peut être moins intéressantes pour les troupeaux et qu'il faudra probablement faire évoluer les pratiques pastorales.

Mme Carré présente les actions réalisées pour la **préservation des chiroptères**. Un panneau de sensibilisation a été réalisé pour attirer l'attention des visiteurs de l'Aven Salvat sur l'importance du site pour les chauves-souris.

Elle évoque également le mas de Terrus, propriété de la commune d'Aumelas, dans lequel avait été observés en 2015 une dizaine de murins à oreilles échancrées ainsi que deux grands rhinolophes. A l'occasion du suivi en 2016, le constat a été fait de la rénovation de la partie du mas qui abritait la petite colonie, la rendant de fait hermétique aux chauves-souris.

Suite à la destruction de ce gîte à chauves-souris, une visite de terrain a été organisée en octobre avec M. Saintpierre, Mme Carré et les animatrices Natura 2000. Des solutions ont été imaginées pour permettre le retour de la colonie dans un bâtiment adjacent : un contrat Natura 2000 pourrait être mobilisé pour financer les travaux de rénovation de cette partie du bâti actuellement en ruines.

M. Saintpierre déplore le quiproquo sur ce dossier. Il s'agit d'un mas inhabité, quasiment en ruine. Le toit a été refait il y a quelques années. Il regrette que les travaux de rénovation aient conduit à la

disparition de ce gîte à chauves-souris ; il ajoute qu'il n'avait pas connaissance de leur présence dans cette partie du mas. Il était présent au moment des travaux et n'a vu aucune chauve-souris. Il espère qu'une solution sera trouvée pour permettre le retour des chauves-souris ailleurs dans le mas. Il est ouvert à ce que ce site soit valorisé, en organisant par exemple des visites pour les scolaires.

Mme Choupin indique que le type de contrat « Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats » n'a pas été prévue au DOCOB et pourrait permettre de réaliser ce type de travaux. Elle demande l'accord du COPIL pour le mobiliser sur ce projet. Il n'y a pas d'opposition.

M. Saintpierre clôt ce comité de pilotage et passe la main à Mme Elalouf pour l'ouverture du comité de pilotage suivant.

COPIL DU SITE Oiseaux « Garrigues de la Moure et d'Aumelas »

Mme Béné présente succinctement le site Natura 2000.

Mme Elalouf indique que la composition du COPIL de ce site est identique au site « habitats », hormis trois communes qui n'ont pas souhaité entrer dans ce site (Cournonterral, Montbazin et Poussan).

Elle demande s'il y a des candidats à la présidence du COPIL.

M. Saintpierre propose sa candidature. Il est élu à l'unanimité et remercie les élus de leur confiance renouvelée. Mme Constant est également désignée suppléante.

Mme Elalouf demande s'il y a des structures candidates pour l'animation du site.

M. Saintpierre propose la candidature de la CCVH. Elle est désignée à l'unanimité.

Mme Béné présente les projets d'actions prévues en 2017 ; il s'agit principalement d'études concernant l'aigle de Bonelli et le busard cendré.

M. Saintpierre clôt le comité de pilotage et invite les participants à partager le pot de l'amitié.

Le Président du COPIL
Michel SAINTPIERRE